

L'AUTO

Un nouveau programme de sécurité routière pour les jeunes

RAYMOND GERVAIS

L'entreprise québécoise Guardian, fournisseur de produits destinés à l'industrie des assurances et spécialisée en gestion de risques, vient de lancer le programme « Apprenti ».

Il s'agit d'un programme d'engagement social destiné aux jeunes conducteurs et à leurs parents. L'adolescent qui s'y inscrit s'engage par voie de contrat sur l'internet à adopter une conduite automobile axée sur la prudence.

Selon Paul-André Savoie, président du conseil de Guardian, le programme vise non seulement à prévenir les accidents, mais aussi à favoriser une meilleure communication entre le nouveau conducteur et ses parents en ce qui a trait à la conduite automobile. « Apprenti » a déjà fait ses preuves en Ontario et aux États-Unis, et Guardian a décidé de le proposer aux quelque 77 000 jeunes de 16 à 24 ans qui prennent le volant pour la première fois chaque année au Québec.

Au moment où les dispositions légales concernant les nouveaux conducteurs prônent la tolérance zéro en matière de conduite avec facultés affaiblies, les nouveaux usagers de la route doivent modifier leur façon de conduire, de sortir avec



PHOTO IVANO H. DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE ©

Guardian propose son programme « Apprenti » aux quelque 77 000 jeunes de 16 à 24 ans qui prennent le volant pour la première fois chaque année au Québec.

leurs amis, de se comporter en société et de se responsabiliser à plusieurs égards. Le code de sécurité routière prévoit en effet que tout détenteur d'un permis probatoire ou d'un permis d'apprenti conducteur qui ne respecte pas la norme « zéro alcool » se verra retirer son permis pour une période de 30

jours, imposer une amende de 300\$ à 600\$ ainsi que quatre points d'incapacité. Une suspension additionnelle de trois mois, la saisie du véhicule ainsi qu'une amende supplémentaire dans le cas de la conduite sans permis lui sera imposée.

Selon les statistiques, 89 % des adolescents reconnaissent

l'influence qu'ont leurs parents sur leurs habitudes de conduite. Au lieu de faire la morale, le programme « Apprenti » offre aux nouveaux conducteurs la chance d'aborder de façon responsable l'étape de l'apprentissage de la conduite automobile. Le contrat s'adresse à la fois au jeune et à un de ses parents;

les deux doivent s'engager à conduire prudemment et à respecter les directives énumérées dans le contrat, en plus d'avoir la possibilité de défrayer les coûts d'entretien de la voiture, les coûts de l'assurance et de l'essence, en échange du respect des engagements mutuels.

Le jeune promet entre autres de ne jamais voyager avec un conducteur sous l'effet de l'alcool ou de la drogue, de ne pas utiliser un téléphone cellulaire en conduisant et d'observer les recommandations de ses parents dans des conditions météorologiques difficiles.

Par ailleurs, le parent doit lui aussi s'engager face au jeune conducteur. Il doit notamment promettre de toujours porter la ceinture de sécurité, de respecter les règles du code de la sécurité routière et de conduire prudemment en présence de cyclistes et de piétons.

Réduire les risques d'accident

Yves Magnier, président de Guardian, estime que le programme peut réduire de façon significative les risques d'accident pour les jeunes, certains assureurs ayant déjà mentionné qu'ils envisageaient d'offrir des rabais à leurs assurés qui participent au programme.

Le jeune conducteur et les parents peuvent compléter simultanément leur formulaire d'engagement sur l'internet sur le site de Guardian à l'adresse www.apprenticonducteur.ca.

« Apprenti » est disponible au coût de 49,95\$ et l'entente signée est valide pour 12 mois. Durant cette période, plusieurs suivis sont envoyés aux parents et aux jeunes conducteurs afin de leur rappeler leurs engagements.